

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

Mercredi 21 mai 2025 à 18 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal de séance du 26 mars 2025

Approbation du Procès-verbal de séance du 29 avril 2025

FINANCES

1. Convention d'organisation et de financement des travaux de mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le SYDEEL66
2. Avenant n°1 à la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs par les collèges départementaux
3. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) - Année scolaire 2025-2026
4. Fixation des tarifs de location des barnums communaux
5. Création d'une boutique à la piscine municipale en régie directe
6. Périodes d'ouverture et tarifs de la piscine municipale
7. Contractualisation d'un prêt – Budget Assainissement
8. Exonération de la redevance du domaine public pour les commerçants de l'avenue Clémenceau
9. Convention de partenariat COBLISSIM
10. Subventions exceptionnelles associations 2025
11. Occupation des arènes : modification des tarifs

MARCHES PUBLICS

12. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de requalification du stade de Fondécave

13. Lancement d'une consultation pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire
14. Lancement de la procédure pour le marché de fourniture et acheminement en électricité et services associés

PERSONNEL

15. Modification des horaires de fermeture de la mairie
16. Convention avec les Maîtres-Nageurs Sauveteurs Piscine municipale

MOBILITE

17. Création d'arrêts supplémentaires pour la navette et convention avec les campings

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Michel COSTE



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.